

# Fausse rétractation de Takieddine : le rapport choc du PNF sur Nicolas Sarkozy et Carla Bruni

17 décembre 2025 à 18h05

Il y a celle qui a été « *impliquée dans tous les volets de l'opération* » : la femme d'affaires et communicante Michèle Marchand. Il y a celle qui a été « *la courroie de transmission entre Michèle Marchand et son mari* [Nicolas Sarkozy – ndlr], à *qui toute l'opération est dédiée* » : la chanteuse et mannequin Carla Bruni-Sarkozy. Et il y a celui qui « *va prendre la main* » et « *a personnellement participé au succès de l'opération* » : Nicolas Sarkozy lui-même, ancien président de la République et délinquant déjà deux fois définitivement condamné.

## Écouter cet article

© Mediapart

Le Parquet national financier (PNF) a rendu, mardi 16 décembre, son rapport final dans une affaire épique directement liée au scandale des financements libyens, pour lequel Nicolas Sarkozy a par ailleurs été récemment condamné en première instance à cinq ans de prison ferme, ce qui lui a valu de passer trois semaines en détention avant d'être libéré sous contrôle judiciaire dans l'attente de son procès en appel, prévu au printemps 2026.

Il s'agit là du dossier, annexe, dit de la fausse rétractation de Ziad Takieddine, du nom du célèbre agent de corruption qui, après avoir accusé pendant des années l'ancien chef de l'État dans cette même affaire libyenne, s'est mis subitement à le blanchir dans *Paris Match* et sur BFMTV à l'automne 2020.



Mimi Marchand, Ziad Takieddine, Nicolas Sarkozy et Carla Bruni. © Photomontage Mediapart avec AFP

D'après l'enquête judiciaire, il s'agissait en réalité d'une manipulation derrière laquelle s'est agité un réseau occulte au bénéfice de Nicolas Sarkozy, avec un objectif précis : jeter le discrédit sur la justice anticorruption. Pour les juges, cela recouvre des délits présumés de subornation de témoin, recel de celle-ci et association de malfaiteurs en vue de commettre une escroquerie au jugement.

*« Il est parfaitement établi que chacun des membres de cette association de malfaiteurs a, tout au long de différentes séquences infractionnelles,*

*agi avec le même dessein : aider Nicolas Sarkozy sur le plan judiciaire », écrit le PNF dans son rapport de synthèse – appelé « réquisitoire définitif » –, auquel Mediapart a pu avoir accès et dont des extraits ont été révélés par *Le Parisien*. Au terme de ce document de 307 pages, les procureur·es Claire Le Maner et Jean-Christophe Michard demandent la tenue d'un procès à l'égard des dix mis en cause.*

Il revient désormais aux juges d'instruction, qui ne sont pas tenu·es de suivre les réquisitions du PNF, de rendre leur propre rapport de synthèse – appelé « ordonnance de renvoi » ou « de non-lieu », selon la décision qui sera prise.

Mais il est certain qu'un pas important vient d'être franchi dans la perspective d'un futur procès pour Nicolas Sarkozy, déjà condamné définitivement pour corruption dans l'affaire Bismuth, pour financement illégal de campagne dans Bygmalion et en première instance pour association de malfaiteurs dans l'affaire libyenne.

## Le trio au cœur de l'affaire

Et c'est bien cette dernière affaire, la plus grave d'entre toutes, qui est la souche de la fausse rétractation de Takieddine. Pour le PNF, tous les mis en cause de ce dossier, qui bénéficient de la présomption d'innocence, « *ont formé un groupement en vue de tromper les juges d'instruction [ceux qui dirigent les enquêtes – ndlr] puis le cas échéant les juges du siège [ceux qui jugent au procès – ndlr] en charge du dossier du financement libyen de la campagne de Nicolas Sarkozy* ». Le PNF parle dans son réquisitoire du « *profil éclectique* » des acteurs du dossier, qui ont tous tenu un « *rôle spécifique* ».

En premier lieu : Michèle Marchand, surnommée « Mimi ». Femme d'affaires et communicante proche des [époux Macron](#) et Sarkozy, elle est souvent présentée dans les médias comme « *la papesse de la presse people* ». Elle est celle qui va agréger autour d'elle les chevilles ouvrières

de l'opération baptisée en petit comité « Sauver Sarko ». Elle qui supervise l'entretien au Liban par *Paris Match* au cours duquel Ziad Takieddine va se rétracter en faveur de Nicolas Sarkozy, en suivant un scénario écrit pour lui, selon l'enquête.

Selon le PNF, Michèle Marchand « va, de concert avec les époux Sarkozy [...], obtenir des fonds permettant la mise en œuvre » de la suite du plan, à savoir faire confirmer par écrit à Ziad Takieddine ses dires pour que cela pèse concrètement dans le cours de la justice, après le « scoop » médiatique. Ce que Michèle Marchand avait qualifié de « deuxième étage de la fusée » dans un message retrouvé par la police.

D'après l'enquête, la bande derrière l'opération « Sauver Sarko » avait promis 4 millions d'euros à Ziad Takieddine, qui a mordu à l'hameçon – l'intermédiaire, alors ruiné et en fuite au Liban, [est aujourd'hui décédé](#).

En aval, il y a Nicolas Sarkozy, qui apparaît dans les messages saisis par la police sous divers sobriquets : « Inès [pour NS – ndlr] », « Zébulon », « NS », « SAR »... D'après les conclusions du PNF, l'ancien président « n'est pas à l'origine du revirement » de Takieddine mais, comme l'a dit dans une écoute le journaliste [Hervé Gattegno](#) (alors directeur de *Paris Match*), « il va prendre la main » par la suite.

Pour le PNF, « Nicolas Sarkozy ne s'est pas contenté de suivre et de bénéficier des agissements des différents membres de l'association ». « Il a en effet personnellement participé au succès de l'opération en convainquant » un homme d'affaires prospère, [David Layani](#), d'apporter « un financement à Michèle Marchand, sous couvert d'un contrat fictif » – ce que David Layani conteste.

« Les versions de Nicolas Sarkozy ont fortement évolué au fil des avancées de l'enquête », notent encore les procureur·es du PNF, notamment au sujet d'une rencontre de l'ancien président avec David Layani, d'abord démentie puis reconnue face aux preuves réunies.

## Une procédure disciplinaire contre l'avocat Nicolas Sarkozy ?

Un collectif d'avocats a saisi, mardi 16 décembre, la procureure générale de Paris pour demander l'ouverture d'une enquête déontologique visant Nicolas Sarkozy, estimant notamment que ses condamnations définitives portent atteinte « *aux principes essentiels* » de la profession, selon une information de l'Informé, confirmée à l'AFP.

Ils sont neuf à poser la question : un avocat, condamné définitivement par la justice comme c'est le cas pour l'ancien président de la République, peut-il encore porter la robe ?

« *Non, Nicolas Sarkozy ne peut plus incarner la profession, il n'a plus le droit d'être avocat* », estime M<sup>e</sup> Jérôme Karsenti. « *On a un code de déontologie qui dit que la probité fait partie de notre fonction* », ajoute l'avocat, membre du collectif qui a saisi la procureure générale de Paris. « *Être condamné une première fois pénalement, c'est déjà un manquement déontologique. Être condamné plusieurs fois et que rien ne soit fait... vraiment, c'est affligeant* », appuie auprès de l'AFP M<sup>e</sup> Jérôme Giusti, autre membre du collectif.

Nicolas Sarkozy, numéro de toque R175, est avocat au barreau de Paris depuis 1981. Il est membre depuis presque quarante ans du cabinet Claude & Sarkozy rebaptisé Realyze en 2020. L'ex-président (2007-2012) a été condamné définitivement à deux reprises : pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire des écoutes, également appelée Bismuth, et dans l'affaire Bygmalion sur le financement de sa campagne présidentielle de 2012.

Entre Michèle Marchand et Nicolas Sarkozy, il y avait donc Carla Bruni-Sarkozy. Selon le PNF, elle a permis de faire tampon de manière proactive entre la cheffe d'orchestre de « Sauver Sarkozy » et son bénéficiaire présumé : son mari. Notamment en se procurant un téléphone dédié à l'opération, qualifié de « *ligne secrète* » par les procureur·es, qui pointent

les « *nombreuses incohérences* » en audition de la chanteuse et mannequin.

Prévenue très tôt de l'opération, d'après le PNF, Carla Bruni-Sarkozy est également suspectée d'avoir « *facilité* », grâce à des connexions dans le monde médical, le déplacement au Liban des journalistes chargés de l'entretien avec Ziad Takieddine, et ce, en pleine période de covid.

## La manipulation médiatique

Mais l'affaire de la fausse rétractation de Takieddine raconte aussi beaucoup des dérives qui peuvent naître des intrications existant entre les mondes politique et médiatique. Le PNF parle des « *importants liens de proximité* » qui ont été constatés par l'enquête entre l'état-major de la chaîne BFMTV et l'équipe de Nicolas Sarkozy.

Mediatop avait déjà révélé des textos mettant en lumière l'incroyable mobilisation d'anciennes figures de la chaîne d'information au bénéfice de la stratégie de communication de l'ancien président.

Nicolas Sarkozy avait notamment donné à la journaliste Ruth Elkrief un long entretien de quarante-cinq minutes sur BFMTV pour réagir à la rétractation de Takieddine. Après la diffusion de l'interview, l'attachée de presse de l'ancien président, Véronique Waché, écrivait à la journaliste politique : « *Merci ma chère Ruth ! Émission décisive pour nous.* » « *Sincèrement, je l'espère du fond du cœur* », lui répondait Ruth Elkrief.

« *Nicolas Sarkozy a bénéficié, en toute connaissance de cause, du produit de la subornation, caractérisé tant par la publication de l'interview de Ziad Takieddine dans Paris Match que par la diffusion d'extraits vidéo sur BFMTV et par l'établissement d'un document écrit [de Ziad Takieddine – ndlr] sur le plan médiatique et judiciaire* », écrit le PNF. Les procureur·es pointent la « *séquence médiatique particulièrement intense orchestrée par Nicolas Sarkozy et son équipe* » afin de « *jeter le discrédit* »

*sur l'institution judiciaire ».*

En pleine organisation de l'opération « Sauver Sarko », Michèle Marchand avait prévenu un ami par SMS, le 12 décembre 2020 : « *Le PNF va subir de gros revers.* » Cinq ans plus tard, rien n'est moins sûr.